

**CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 décembre 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 14 décembre à 19 h 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

Date d'envoi de convocation : 7 décembre 2021

ORDRE DU JOUR

- Délibération 67/2021 :** BUDGET PRIMITIF 2022
- Délibération 68/2021 :** RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE SUBVENTION AVEC L'HARMONIE
- Délibération 69/2021 :** RENOUELEMENT DES CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOJO AVEC LES COMITES DEPARTEMENTAUX
- Délibération 70/2021 :** REGLEMENT INTERIEUR DU DOJO
- Délibération 71/2021 :** CREATION DE POSTES D'AGENTS RECENSEURS

Etaient présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. FERROL Bernard, M. SEGARD Jean-Paul, M. SARRADIN Pascal, M. RIANTE Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme BERNIER Cécile, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, Mme BELLANGER Rachel, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M. JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, M. DEGLAS Nicolas

Etaient représentés, absents ou excusés :

M. BOURGOGNE Jacky (pouvoir à M. GAULLIER Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), Mme THOMAS-RAMADOU Morgane (pouvoir à Mme GOIMBAULT Christine)

Secrétaire de séance : Mme CARTON Virginie

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 16 NOVEMBRE 2021

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu du Conseil municipal du 16 novembre 2021, lequel est approuvé à l'unanimité.

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Décision 7/2021 du 30 novembre 2021 : création d'un tarif supplémentaire au dojo.

BUDGET PRIMITIF 2022

Mme la 1ere Adjointe expose au Conseil municipal le budget primitif 2022 qui s'équilibre à 1 923 205, 00 € en section de fonctionnement et à 380 865, 00 € en section d'investissement.

La présentation du budget est assortie de la présentation de l'état du personnel, l'état des indemnités de fonction versées aux élus municipaux et la liste des subventions versées dans le cadre du vote du budget, pour un montant total de 51 124 € :

ARTS MARTIAUX	3 500
BUSHIDO	500
ASL VOLLEY	110
FOOTBALL CLUB	8 500
AMICALE SPORT ET NATURE	600
YOGA	110
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	250
CLIO CLUB	3 800
BADMINTON	1 000
SOCIÉTÉ DE CHASSE	110
SOCIETE HORTICOLE	150
ST GEORGES SENSAS	514
DOUCE EURE	250
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	240
FNACA	400
HARMONIE	29 000
THEATRE	300
CYCLO	600
AJSM	140
CNB	800
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	140
PREVENTION ROUTIERE	110

Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 14 décembre 2021

Les travaux ou investissements prévus en 2021 sont les suivants :

- les travaux à l'agence postale	60 000
- la réfection de voirie à Berneuse	42 000
- la nouvelle signalisation routière	20 000
- des travaux d'accessibilité dans 3 ERP	10 000
- du matériel pour les services techniques	10 000
- du mobilier et matériel informatique pour la mairie et l'ESPACE	7 000
- l'achat de 3 barnums et 1 sono	5 200
- la construction d'un nouveau caverne au cimetière	3 500
- l'achat d'un 2 ^e chauffe eau pour la cantine	3 000
- les licences pour les adresses mail en nom de domaines	2 000
- les remplacements annuels d'extincteurs	1 500

Une provision travaux de 31 165 € est mise en réserve.

Il est précisé que les travaux de réfection de voirie à Berneuse concerne toutes les voies sauf la rue Haute (qui est une voie départementale) : Rue Basse, Chemin de l'abreuvoir, Impasse de l'abreuvoir et impasse de l'îlette.

L'achat de décorations de Noël n'est pas prévu au budget primitif mais pourra être inscrit au budget supplémentaire.

Mme Goimbault indique que le groupe ne votera pas le budget du fait de l'augmentation importante de la masse salariale et des inquiétudes sur le niveau de dépenses de fonctionnement pour les prochains budgets, dans un contexte de crise qui va continuer et s'accroître.

M le Maire indique que le niveau des dépenses en fonctionnement est fonction de l'augmentation de la population et des besoins croissants en matière d'entretien.

Par exemple le lotissement les Errioux n'a pas été suffisamment bien pensé et demande trop d'entretien au personnel communal.

Mme Goimbault répond qu'en contrepartie les taxes foncières collectées sur les Errioux apportent des recettes à la commune. Il faudrait mettre en corrélation les dépenses du quartier et les taxes rapportées.

Il y a aussi une hausse des dépenses de personnel dans les services scolaires et périscolaires avec la hausse des effectifs et les protocoles sanitaires.

M Robert fait remarquer que la commune a connu l'été dernier des problèmes d'entretien du fait de la météo.

Il y a enfin de nouveaux services, tels que l'ouverture du guichet France services avec le transfert au budget communal d'un agent à temps complet autrefois pris en charge par le budget du CCAS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de 18 voix pour et cinq voix contre approuve le budget primitif communal 2022.

Conformément à la réglementation ce budget est consultable en mairie et sera mis en ligne sur le site internet de la commune, ainsi que la synthèse explicative.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE SUBVENTION AVEC L'HARMONIE

M le Maire informe le conseil qu'il convient de fixer dans une convention l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée pour l'année 2022 à l'association Harmonie de Saint-Georges.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention de subvention avec l'association Harmonie de Saint-Georges pour l'année 2022
- autorise M le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout avenant éventuel

RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOJO AVEC LES COMITES DEPARTEMENTAUX

Au titre de la convention de gestion du dojo signée avec Chartres métropole, la commune est chargée de conclure des conventions avec les associations utilisatrices de l'équipement. Les Comités départementaux de judo et de karaté font partie des utilisateurs et les conventions leur permettant de bénéficier des installations du dojo arrivent à échéance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les conventions d'utilisation du dojo à signer avec le comité départemental de judo et le comité départemental de karaté, pour la période du 1^e janvier 2022 au 31 décembre 2026.
- Autorise M le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout avenant éventuel.

REGLEMENT INTERIEUR DU DOJO

Au titre de cette même convention de gestion, la commune est chargée de fixer les règles d'usage dans l'enceinte sportive. Un règlement intérieur a été rédigé à cet effet.

Le Conseil, après avoir pris connaissance du projet de règlement intérieur et en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le règlement intérieur du dojo.

CREATION DE POSTES D'AGENT RECENSEUR

M le Maire informe le conseil que le recensement de la population aura lieu sur notre commune à partir du 20 janvier 2022 pour une durée de 1 mois.

Les opérations de recensement incombent aux communes. Il convient donc de désigner des personnes chargées du recensement de la population.

Le coordonnateur du recensement a été désigné : Mme Pauline COUTANCEAU, agent communal.

Il propose au Conseil Municipal de créer six postes d'agents recenseurs qui seront chargés, sous l'autorité du coordonnateur communal, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de créer 6 postes temporaires d'agents recenseurs dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, à 53 heures soit un équivalent de 6h30 par semaine sur une durée de 8 semaines, pour la période allant du 3 janvier 2022 au 28 février 2022 ;
- autorise le Maire à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois et à signer les contrats de recrutement.

INFORMATIONS DIVERSES

M le Maire fait un rappel sur le droit à la formation que chaque conseiller municipal peut solliciter, sur tout sujet relatif à l'exercice du mandat d'élu local ou l'action publique locale.

Les élus intéressés par une ou des formations peuvent saisir le secrétariat de mairie pour toute information.

Il informe également le conseil avoir rencontré en présence des adjoints quatre agriculteurs non domiciliés dans la commune. Ils leur ont présenté un projet de méthaniseur sur notre territoire.

Cette technique consiste à transformer de la matière organique pour obtenir du gaz.

L'installation serait prévue à environ 400 mètres des habitations au nord de Dolmont, sur la route menant à Cintray, sur une parcelle appartenant à l'un des quatre agriculteurs et proche de la canalisation de raccordement au gaz.

M le Maire indique qu'il est personnellement hostile à ce projet du fait des nuisances que cette installation va inévitablement apporter, en termes d'odeurs, de transport routier et de transformation du paysage.

Il précise que ce projet a déjà été refusé dans des communes voisines.

M Teste indique qu'un méthaniseur peut être présenté comme une installation écologique, mais après renseignements pris, on se rend compte qu'il est nécessaire d'alimenter le méthaniseur avec des déchets et détritiques, et pas uniquement avec des végétaux. Cela va aussi provoquer un trafic routier intense, pour pouvoir alimenter l'usine qui fonctionne sans arrêt, nuit et jour et toute l'année. L'installation n'est donc pas si écologique, et la route desservant une éventuelle installation n'est pas adaptée à un trafic routier intense.

M. Riant abonde dans ce sens et malgré la promesse de mettre des végétaux, du fait de l'évolution des cours du blé, il faudra forcément mettre du lisier.

Mme Goimbault pointe également la pollution visuelle d'une telle installation et indique qu'il suffit de regarder le bilan négatif des méthaniseurs qui fonctionnent déjà en France.

M le Maire indique qu'un permis de construire sera déposé. Il émettra un avis défavorable sur ce permis et il proposera au conseil d'adopter une délibération lors d'une séance ultérieure.

Sur proposition de M le Maire, le conseil municipal souhaite que les porteurs de ce projet soient invités à le présenter lors du prochain conseil municipal.

M le Maire informe le conseil qu'il a été relancé par la société aquapark28 concernant un projet sur l'étang pour installer diverses activités aquatiques notamment une activité de téléskinautique (skis tirés par des poulies) et des jouets gonflables flottants.

Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 14 décembre 2021

Ce sujet avait déjà été évoqué en réunion d'adjoints en mai 2019 ; à l'époque il n'y avait pas eu de suite de la part de la municipalité sur ce projet.

M le Maire ne demande pas au conseil de délibérer sur le sujet, mais souhaite néanmoins connaître l'avis de chacun sur ce sujet pour savoir s'il convient de donner suite.

Lors des échanges il est évoqué que ce projet dénaturerait notre étang et son environnement, porterait atteinte à la tranquillité des riverains et des promeneurs, et que ce projet est de plus incompatible avec les activités qui ont déjà lieu notamment la pêche.

De plus cela provoquerait un afflux de visiteurs véhiculés engendrant des problèmes de stationnement sauvage, alors même que l'étang est dans le périmètre de protection éloigné de la zone de captage et qu'aucune aire de stationnement ne peut y être construite.

Après discussion, il s'avère qu'aucun conseiller municipal n'est favorable à ce projet.

M le Maire évoque enfin le devenir de la zone d'activités Vallée Renault. Il rappelle qu'à son arrivée aux fonctions de maire, il a eu le souhait de voir évoluer cette zone qui est vide de toute activité depuis presque 10 ans.

Aujourd'hui, après beaucoup de temps et d'énergie consacrés par les élus et Chartres métropole au cours de nombreuses réunions, la majorité des terrains est pratiquement vendue.

Chartres métropole s'engage à rendre carrossables les entrées et sorties de zone sur le chemin rural n°11, mais il faudrait pouvoir céder une partie de ce chemin rural à la société riveraine, dans le cadre de ses projets de développement. Il est précisé que ce chemin est de fait désaffecté et n'est plus utilisé par le public.

M le Maire va rencontrer prochainement la police de l'eau pour évoquer le sort de la vallée bordant le chemin. Une servitude devrait être introduite pour conserver l'accès à cette vallée et permettre son entretien.

M le Maire et l'ensemble du conseil municipal sont favorables à la réalisation de ce projet pour voir enfin évoluer la zone.

M le Maire donne la parole aux adjoints :

Mme MAILLY

L'école est repassée en niveau 3 du protocole sanitaire ce qui implique le port du masque en intérieur et en extérieur, l'interdiction du brassage entre classes, et l'activité piscine est suspendue

Le 29 janvier aura lieu l'action 1 naissance 1 arbre. L'invitation sera envoyée début janvier.

Une visite de l'Assemblée nationale est prévue le 4 février pour les CM2.

Le 20 novembre a eu lieu une réunion avec les conseillers départementaux qui ont présenté un diaporama sur les compétences du département. Cette présentation peut être adressée aux conseillers intéressés.

Quant aux demandes de subvention du FDI, elles seront à envoyer avant le 4 février 2022.

Le travail sur le cabanon Jean Moulin avec le professeur d'histoire au collège Herriot a repris.

Mme GUYET

L'audit de validation France service a eu lieu le 1^e décembre. La labellisation est attendue vers le 15 janvier avec effet rétroactif au 1^e janvier.

45 boîtes de Noël ont été collectées à ce jour au profit de l'association la Main tendue. La distribution sera faite en priorité sur notre commune puis les colis restant seront emmenés au CCAS de Lucé.

Mme Guyet remercie le personnel de la mairie, et particulièrement les services techniques qui ont notamment aménagé l'ESPACE pour la transformation en guichet France services sans recourir à des achats de matériel.

Elle remercie également les bénévoles qui travaillent à l'ESPACE (actuellement 5 bénévoles) et qui permettent de développer des actions au service des habitants sans solliciter les finances communales.

Elle remercie enfin tous les élus qui ont travaillé au sein des groupes de travail.

M ROBERT

Il indique qu'il a beaucoup travaillé avec son groupe sur les demandes de subventions et reste en relation étroite avec les associations.

La municipalité continuera de leur apporter un soutien financier, matériel et humain.

Il a adressé un mail de rappel sur le respect des gestes barrières et des protocoles sanitaires.

Le CNB a en projet la rénovation des vestiaires pour l'accueil de groupes scolaires. Il a également le projet de développer l'activité pédalo, destinée aux familles.

Prochainement les travaux de réfection des sols et peintures au dojo vont démarrer.

Mme PICHOT TOURTAUD

Cette semaine marque la fin de la semaine du conte à la médiathèque.

Celle-ci sera fermée du 22 décembre au soir jusqu'au mardi 4 janvier.

Le marché de Noël s'est bien déroulé, avec 30 exposants et 1000 entrées.

Elle adresse ses remerciements aux membres de l'APE qui ont organisé des activités ayant beaucoup plu au public.

Elle remercie également les agents des services techniques, toujours très disponibles et efficaces, et qui font le plus gros du travail de préparation et d'installation des manifestations et festivités.

Les travaux de plantation d'hiver sont en cours.

La remise en état du jardin du presbytère est terminée.

Toutes les allées du cimetière ont été ensemencées.

De nouvelles plantations seront installées la semaine prochaine dans la cour de la mairie.

Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 14 décembre 2021

Les présentations en conseil du fleurissement communal et projet de réaménagement du jardin du presbytère auront lieu la prochaine fois.

M TESTE

La mairie et l'école élémentaire viennent d'être fibrées par Cm'in.

L'Espace et la médiathèque vont suivre.

Les adresses mail de la mairie seront revues en nom de domaine.

Il remercie également les personnels communaux ; tous les services sont très efficaces.

Concernant les vœux du maire, il y a une incertitude sur leur maintien sous format traditionnel.

Pour conclure M le Maire informe le conseil que les goûters de Noël offerts à l'ensemble des écoliers ont été cette fois encore réalisés par les artisans boulangers de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.
